

A la suite d'un article paru dans une revue publiée dernièrement, lors du congrès conservateur,—il s'agissait naturellement de propagande politique,—je crois devoir dire quelques mots au sujet des chiffres qui y ont été donnés.

On y disait qu'en vertu de la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, durant les trois dernières années du régime libéral, 234.9 millions avaient été distribués aux cultivateurs, alors que durant le même nombre d'années du régime conservateur, 494 millions ont été distribués.

Je ne comprends pas le genre de propagande qu'on a voulu faire au moyen de ces chiffres, puisque, après tout, ces montants ont été payés par le contribuable.

En outre, malgré les millions qu'on a versés aux termes de la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, le cultivateur a encore vendu ses produits à un prix inférieur.

J'ai ici quelques prix récents concernant le bœuf. Au cours de l'année 1959, le bœuf catégorie «A» se vendait, à Toronto, \$24.80, alors qu'en 1960 il a baissé à \$24.75. Le bœuf, classé «bon», selon la revue du Marché du bétail se vendait, en 1959, \$25.10 les 100 livres, alors qu'en 1960 il n'était vendu que \$22.65.

Quant aux œufs catégorie «A», le prix a baissé de 39c. à 36c.

Le beurre s'est maintenue à 71c.

Le fromage, en 1959, était vendu 28.7c. alors qu'en 1960 la moyenne des prix était de 27.5c.

Le prix du lait, aux 100 livres, est baissé de \$2.75 à \$2.74.

Il n'est pas surprenant qu'on ait versé des millions pour en arriver à une augmentation de 12 p. 100 des recettes pour l'année 1960. D'après la revue *Current Review on Agriculture Conditions in Canada*, comme l'a expliqué mon collègue tout à l'heure, les revenus ont augmenté de 12 p. 100 au cours de l'année 1960, comparé à 1959. Mais, en analysant les revenus par province, nous constatons qu'ils ont diminué dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, de Québec, du Manitoba et de l'Alberta, alors que les revenus de la Saskatchewan ont augmenté de 43 p. 100.

M. Pigeon: Le député dit que les revenus ont diminué dans la province de Québec; est-ce que cela ne dépendrait pas du gouvernement provincial?

M. Boulanger: C'est toujours la même rengaine. Lorsqu'on discute de choses sérieuses, on fait toujours des observations aussi stupides les unes que les autres!

M. Pigeon: C'est la seule réponse que vous pouvez donner.

M. Boulanger: Je demanderais au député de se faire expliquer cette question par son ancien collègue et ami, l'ex-premier ministre Barrette qu'il connaît si bien.

M. Pigeon: C'est un homme qui vous est supérieur en plusieurs points.

M. Boulanger: Et il s'est fait battre.

Alors, examinons les revenus en Saskatchewan. Le rapport dit que des paiements supplémentaires de l'ordre de 77 millions ont été versés pour aider les fermiers des provinces de l'Ouest; mais la Saskatchewan en a peut-être bénéficié plus que les autres, ce qui fait qu'aujourd'hui, les revenus ont augmenté de 43 p. 100 sur l'année 1959.

En raison de la différence des revenus existant entre certaines provinces, je demande au ministre de l'Agriculture ce qu'il entend faire pour augmenter le revenu des provinces où il y a eu diminution au cours de l'année dernière, et plus spécialement en Nouvelle-Écosse, à l'île du Prince-Édouard, au Québec et au Manitoba? Le Nouveau-Brunswick a connu une augmentation de 12 p. 100 sur l'année dernière, et je suis heureux de le constater, de même que les cultivateurs de cette province.

Maintenant, puisque nous en sommes à discuter la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, je voudrais dire quelques mots au sujet des prix de stabilisation qu'avaient promis aux fermiers de l'Ouest, pour leur grain, au cours de 1957 et 1958, le premier ministre (M. Diefenbaker), le ministre de l'Agriculture lui-même, ainsi que les autres candidats.

Le gouvernement est au pouvoir depuis quatre ans et demi et il n'a encore rien fait pour accéder à la demande de ces cultivateurs. Il a même refusé, au cours des années 1958 et 1959, de donner une réponse aux cultivateurs qui étaient venus demander des prix de stabilisation au gouvernement. Et si nous examinons les prix qui sont établis pour le blé dans les autres pays, nous constatons qu'il y a une grande différence. Avant de citer ces chiffres, monsieur le président, je voudrais déclarer qu'il est six heures.

(Traduction)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, lorsque nous avons ajourné le débat pour le dîner, je voulais signaler au gouvernement la différence existant entre les prix du blé dans certains pays comparativement à ceux qui sont obtenus au Canada.

En 1960-1961, le prix du blé, en France, a été établi, pour le blé mou, à \$2.07; pour